

## Thomann - Concours de Noël 2011 – Règlement

1. Ce concours est ouvert à tous, partout dans le monde, excepté aux employés de Thomann e.K. ainsi qu'à leur famille proche.
2. La participation au concours se fait sous forme de chanson, composée et enregistrée par le participant, et soumise via un téléversement SoundCloud comme indiqué sur le site de Thomann.
3. Toute chanson proposée pour ce concours doit être l'oeuvre originale du participant, qui doit être propriétaire de tous les droits relatifs à cette dernière. Les participants de ce concours acceptent d'indemniser Thomann en cas de poursuites engagées par une tierce partie pour violations des droits relatifs à la chanson soumise pour le concours.
4. La chanson proposée pour le concours doit faire un maximum de 5 minutes.
5. Les paroles de la chanson seront préférablement centrées sur le thème de Noël.
6. La date de fermeture du concours est le 13 Novembre 2011. Toute chanson postée après minuit à cette date ne pourra pas être prise en compte pour le concours.
7. La participation est limitée à une chanson par personne. La première chanson téléversée sur SoundCloud sera considérée comme la seule et unique participation du participant.
8. La décision du jury concernant les gagnants est finale, et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.
9. Tous les participants à ce concours sont d'accord pour que Thomann affiche et diffuse leur chansons via internet ou n'importe quel autre média, et qu'aucun droit mécanique ou royalty ne pourra leur être versé suite à cette utilisation. Les participants sont aussi d'accord pour que Thomann diffuse leur chanson à des fins publicitaires sur la radio, la télévision ou tout autre média lui semblant approprié.
10. Aucune alternative monétaire ne pourra être réclamée en remplacement des prix décernés aux gagnants.
11. Les gagnants de la compétition seront avertis par e-mail et/ou téléphone. Une liste complète des gagnants sera disponible via e-mail et sur simple demande dès le 21 Novembre 2011.
12. Les gagnants du concours sont d'accord pour voir leur nom et photo affichés et utilisés par Thomann à des fins publicitaires, incluant les publications papiers ainsi que sur Internet.
13. Les jours et horaires de voyage en rapport avec les prix du concours seront arrangés via un accord mutuel entre Thomann et le gagnant.

14. Thomann ne saurait être porté responsable de tout problème, dommage ou blessure occurring suite à l'acceptation d'un prix par le gagnant.
15. La société Thomann e.K se réserve le droit d'exclure du concours tout participant ou gagnant si elle a des raisons de croire qu'une ou plusieurs clauses de ce règlement n'a pas été respectée.